

Département du Tarn

Arrondissement : Albi

Canton : Vignobles et bastides

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens

SÉANCE du 15 avril 2026

ID : 081-218101640-20260415-DEL2026_11-DE

Nombre de membres :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 14

L'an deux mille vingt-six,

le 15 avril à 19 heures 00,

le conseil municipal de la commune de MÉZENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Lucie DUCOS, Maire.

Date de convocation : 11/04/2026

Présents : DUCOS Lucie, KLEIBER Didier, PADILLA-DEFFAUX Virginie, PONS-GRES Stéfan, OUDART Stacie, SICARD Christian, CARRETTA Isabelle, VOISIN Eric, FAVAREL Jean-Luc, QUERUEL Grégory, ROSSI Delphine, MILLET Anthony, ROUSSEAU Rémi, MERCADIER Laly

Absent et excusé : Elsa DUPUYReprésenté :Secrétaire de séance : Virginie PADILLA-DEFFAUX

Objet de la délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales- année 2026.
DEL2026_11

Après délibération, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre :

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux et fixe les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 :

Taxe Foncier Bâti 40.00 % (40.00 % en 2025)

Taxe Foncier Non Bâti 60.00 % (60.00 % en 2025)

Taxe d'Habitation 8.74 % (8.74 % en 2025)

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Maire de Mézens (81)

L. DUCOS

Secrétaire de séance

V. PADILLA-DEFFAUX



COMMUNE : 164 MEZENS
ARRONDISSEMENT : 81 ALBI
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GAILLAC

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	354 396	40,00	119,62	368 200	147 280	40,00	147 280
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	13 444	60,00	173,96	13 400	8 040	60,00	8 040
Taxe d'habitation (TH)	30 976	8,74	45,61	31 200	2 727	8,74	2 727
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total				158 047			
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	158 047
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	9	40,00	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		60,00	
Taxe d'habitation (TH)		8,74	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Produit total souhaité		1 000 000	
Produit total de référence (total colonne 5)			
158 047			
158 047			

Total des produits attendus

Si la diminution sans lien
des taux a été décidée en 2026,
cochez la case : ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			2 033	0	0	-56 687	

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
-54 654		103 393
158 047		

À ALBI
Le 23 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
ANNE-MARIE AUDUREAU

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026
ID : 081-218101640-20260415-DEL2026_11-DE



Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération des taux.



N° 1259 COM (2)	TAUX	FDL	2026
-----------------	------	-----	------

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE GAILLAC

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

V – Informations complémentaires

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		178		Taxe foncière sur le bâti :			
a. Personnes de condition modeste		0		a. Par le conseil municipal			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		0		b. Par la loi		11 646	
c. Locaux industriels		0		Taxe foncière sur le non bâti :			
d. Logements sociaux et longue durée		0		a. Par le conseil municipal			
				b. Par la loi (terres agricoles)		5 359	
				c. Par la loi (autres)			
Taxe foncière sur le non bâti :		1 855		Cotisation foncière des entreprises :			
Taxe d'habitation :				a. Par le conseil municipal			
a. Dotation pour perte de THLV				b. Par la loi			
b. Dotation pour recentrage THRS							
c. Mayotte		>>>					
Cotisation foncière des entreprises :				3. BASES DE TAXE D'HABITATION			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		>>>		a. Résidences secondaires et assimilées		31 200	
b. Base minimum				b. Logements vacants soumis à la THLV		>>>	
c. Locaux industriels				c. Correction des bases THRS			
d. Autres allocations				d. Correction des bases THLV		>>>	
				e. Correction des bases MTHRS		>>>	
5. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
5.1. TAUX PLAFONDS				Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :			
Taxes		Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	
		national 12		départemental 13		16	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)		39,79		57,98		119,62	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)		51,19		83,43		173,96	
Taxe d'habitation (TH)		23,67		21,43		45,61	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		>>>		>>>		>>>	
5.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...				6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		>>>		a. Taux moyen départemental		11,98	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		>>>		b. Taux maximum de la majoration		1,20	
Reçu en préfecture le 06/05/2026				Publié le 08/05/2026			
ID : 081-218101640-20260415-DEL2026_11-DE				ID : 081-218101640-20260415-DEL2026_11-DE			
Berger Levraut				Berger Levraut			

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 081-218101640-20260415-DEL2026 11-DE